ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 66845

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'hygiène dans les parcs aquatiques. Une douche est obligatoire avant de rentrer dans une piscine municipale mais ne l'est pas dans les parcs aquatiques. Soucieux de la santé de ses concitoyens, il s'interroge sur le manque d'hygiène, le principal facteur de prolifération des bactéries dans l'eau chlorée. Aussi il lui demande si l'obligation de la douche avant chaque attraction pourrait être instaurée.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66845
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5547